

Citoyennes à part entière pour toute la vie : plus qu'un slogan !

On parle de plus en plus du vieillissement de la population en brandissant, la plupart du temps, des craintes quant aux coûts économiques que cela représentera et en laissant souvent sous-entendre qu'une société vieillissante est synonyme de société qui décline, dont les valeurs sont dépassées... C'est dire les préjugés tenaces qui entourent les personnes âgées ou le fait de vieillir. Le vieillissement de la



population est appréhendé comme une catastrophe naturelle. Il est rarement vu comme un élément positif, comme un défi social qui passe par le respect et l'inclusion de ces citoyennes et citoyens âgés. N'y aurait-il pas là un *nouveau modèle culturel à inventer* ?¹ D'ailleurs, dans certaines sociétés, les personnes âgées sont considérées de façon très positive. Elles sont vues comme les

dépositaires de l'expérience et de la sagesse, ce qui leur confère un pouvoir réel

dans la collectivité. Nous verrons plus bas de quelles façons notamment les femmes âgées participent à la vie en société.

« Il faudrait qu'on sache que les aînés ne sont pas différents de la société. Ils ne sont pas mieux, ils ne sont pas pires. On a toutes les catégories d'aînés, mais ils ont une qualité : ils veulent se prendre en main, puis, ils sont responsables d'eux-mêmes (...) Il faut voir les aînés comme étant un actif et non un poids ! »¹
Mme H., 71 ans.

Les femmes forment la majorité des personnes âgées

Au Québec, 58 % des personnes âgées de 65 ans et plus sont des femmes et la proportion de femmes augmente avec l'avancée en âge : on compte 2 femmes pour 1 homme chez les 80 ans et plus, alors qu'il y a 5 femmes centenaires pour 1 homme.² Que sait-on de ce groupe social que constituent les femmes âgées ? Quel rôle ou quelle place les âgées occupent-elles réellement dans notre société ? Quel intérêt

¹ Voir Lefrançois, Richard (2007). « Le grand âge. Chance ou déchéance ? » dans Charpentier, Michèle et Anne Quéniart (dir.), *Pas de retraite pour l'engagement citoyen*, cité plus haut, p. 58-75

² Voir Charpentier, Michèle et Anne Quéniart, (dir.) (2009). *Vieilles, et après ! Femmes, vieillissement et société*, Les Éditions du remue-ménage, pp.12, ss.

existe-t-il du côté des recherches, des mouvements sociaux, des partis politiques, etc. à mieux connaître qui sont ces femmes ?³

D'emblée, nous pouvons affirmer que les femmes ne vieillissent pas de la même façon que les hommes étant donné la différence de leurs expériences ou trajectoires de vie. Les parcours de vie des femmes (travail rémunéré et secteurs d'emploi occupés, tâches domestiques et responsabilités familiales, présence sur la scène publique et représentation politique) sont marqués par des inégalités de genre qui ont des conséquences sur leur vieillissement. Nous le verrons, les aînées sont plus pauvres que leurs vis-à-vis masculins, elles continuent en très grand nombre d'assumer bénévolement la responsabilité des soins aux proches, elles vivent encore de la violence conjugale, des abus et des agressions à caractère sexuel. De plus, les représentations que l'on se fait des aînées sont encore fortement stéréotypées : elles sont fanées ou botoxées, asexuées, fragiles, dépendantes, passives, consommatrices de médicaments, etc.

Les femmes aînées sont plurielles

Le monde des femmes aînées n'est pas homogène et les inégalités ou discriminations en fonction du sexe n'ont pas le même impact sur toutes. Pensons, par exemple, aux lesbiennes, aux femmes ayant des limitations fonctionnelles ou des problèmes de santé mentale, aux immigrantes ou réfugiées, aux femmes autochtones, etc. qui vivent des discriminations spécifiques qui interagissent avec celles subies en fonction de leur sexe. Les identités sont multiples comme le sont également leur situation de vie : ces aînées sont célibataires, mariées, divorcées, grands-mères ou sans enfant, vivent seules, en milieu rural ou urbain, elles habitent dans une maison de retraite ou dans un CHSLD, ou dans leur domicile, etc. Dans tous les cas, cependant, on peut dire que les inégalités ou discriminations qu'elles ont vécues ont des répercussions sur leurs conditions de vie.



³ Nous devons saluer ici la parution de l'ouvrage collectif précédemment cité, portant spécifiquement sur les réalités des femmes vieillissantes, duquel nous nous sommes beaucoup inspiré.

Toutes sont des citoyennes

Que signifie être citoyenne ou citoyen d'un pays ou d'une société ? La citoyenneté s'enracine dans la nécessité de vivre ensemble à l'intérieur d'une collectivité politique représentée par un État. C'est un statut fondé sur la reconnaissance de la dignité de la personne et sur l'exigence démocratique d'égalité et de solidarité. La citoyenneté confère des droits et devoirs à chaque individu, droits et devoirs qui peuvent cependant varier selon les pays et qui ont évolué à travers les époques avec le développement de la démocratie, des droits humains et des droits des femmes. Rappelons qu'au Canada, ce n'est qu'en 1929 que les femmes ont été reconnues comme des **personnes** et qu'au Québec, elles n'ont obtenu le droit de vote qu'en 1940.

Aujourd'hui, on pourrait dire qu'il y a deux visions de la citoyenneté qui s'affrontent. Une vision minimale, individualiste, selon laquelle il suffit, pour être « bon citoyen », de payer ses taxes ou impôts, d'exercer son droit de vote, de ne pas nuire aux autres, d'observer les lois, de poursuivre librement ses propres intérêts, de subvenir à ses besoins. D'après cette façon de voir, l'individu est pour ainsi dire réduit à son rôle de producteur-consommateur... Pour sa part, une vision coopérative considère que, pour exercer pleinement sa citoyenneté, un individu doit avoir la possibilité de participer à la société, de s'y intégrer afin de nouer des solidarités sociales. Dans cette optique, la citoyenneté est une notion rassembleuse qui crée un sentiment de réciprocité et rejoint toutes les dimensions de la vie en société concernant le vivre-ensemble. Selon cette conception, la liberté individuelle ne s'oppose pas au bien-être collectif et agir sur sa propre existence ne se détache pas, bien au contraire, de l'action (implication, engagement) dans la collectivité : les deux sont profondément reliés. Ainsi, on peut observer que la personne âgée qui partage, transmet et s'engage socialement a plus de chance de bien s'intégrer dans son milieu et de briser son isolement.⁴ Nous constatons également que le fait d'être engagé dans sa communauté joue un rôle majeur dans les conditions de vie et de vieillissement des femmes.

La cohésion sociale n'est pas possible sans l'exercice d'une citoyenneté coopérative. En somme, le droit que confère la citoyenneté c'est celui « *de participer, sans entraves, par le débat et l'action, aux affaires de la collectivité politique ou nationale à laquelle nous appartenons ou encore, la capacité de contribuer de façon originale à la vie sociale.* »⁵ En plus d'être **active**, la citoyenneté doit être **inclusive** (soucieuse de faire entrer toujours plus de femmes et d'hommes de tous âges dans l'espace citoyen), et **plurielle** (ouverte aux différences générationnelles, culturelles, politiques,

⁴ Cf. Lefrançois, Richard, cité plus haut, p.71

⁵ Fédération des femmes du Québec (2007). *Plate-forme politique*, p.27

sexuelles, aux différentes actions qui soutiennent la citoyenneté). À cet égard, on peut soulever quelques questions :

- notre société accueille-t-elle et intègre-t-elle tous les membres et groupes d'âge qui la composent ?
- les personnes âgées, en particulier les femmes, ont-elles vraiment droit au chapitre et quelle place reconnaissons-nous aux femmes qui ont atteint un âge avancé et qui notamment demeurent en centre d'hébergement ?
- la société reconnaît-elle l'apport des personnes âgées de tous âges, reconnaît-elle la somme de travail invisible fait de tout temps et à tous âges par les femmes ?
- comment encourager la participation citoyenne sous toutes ses formes des personnes âgées et favoriser une remise en question des rôles assignés aux femmes et aux hommes ?

Les femmes âgées et l'exclusion sociale

Certaines des questions précédentes sont posées par des chercheuses ⁶ et intervenantes concernant la place des femmes âgées dans notre société : elles soulèvent toutes le problème de l'exclusion sociale. Cette dernière peut être définie « comme un processus de mise à l'écart de certains groupes de la population, ici les femmes âgées. Cette exclusion résulte des rapports de force et tensions entre différents groupes aux visions et intérêts divergents, pensons aux rapports de sexe, de classe, entre les générations, qui se manifestent tant sur le plan des ressources ou conditions matérielles et symboliques, que sur le plan des liens sociaux (Billette, 2008; Lavoie et Guberman, 2004) ». ⁷ L'exclusion sociale recouvre plusieurs dimensions et nous empruntons ici à V. Billette le tableau des définitions suivantes. ⁸ Ce qui est en *italique* est de nous.

⁶ Notamment dans Charpentier, Michèle et Anne Quéniart, (dir.) (2009). *Vieilles, et après !* cité plus haut

⁷ *Vieilles, et après !*, p.15

⁸ Billette, Véronique, dans Lavoie, Jean-Pierre et Nancy Guberman (dir.) (2008). *D'une société exclusive à une société inclusive et plurielle. Nouvelles perspectives de solidarités en gérontologie sociale*. Cadre théorique de l'Équipe VIES – Vieillissements, exclusions sociales et solidarités. Montréal : CREGÉS – Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale, 45 pages.

Domaine	Définition
Exclusion symbolique	Représentations négatives de certains groupes, <i>ici les femmes âgées</i> , ainsi que leur invisibilité au sein de la société. <i>Par exemple, cela réfère aux images véhiculées telles, la p'tite madame fragile, dépassée, passive.</i>
Exclusion identitaire	Rejet ou diminution des identités distinctes et multiples d'une personne ou d'un groupe par la réduction à une seule identité, tel l'âge (<i>le fait d'être vieille efface toutes les autres identités d'une femme âgée</i>). ⁹
Exclusion sociopolitique	Barrières à la participation civique et politique qui entraînent un manque d'implication dans des prises de décision, une influence politique limitée. <i>On pourrait donner comme exemple ici l'accès difficile pour les femmes âgées aux différents lieux décisionnels ou de pouvoir. « Il est évident que les femmes de 65 ans et plus, malgré leur nombre, n'ont pas de poids politique. »</i> ¹⁰
Exclusion institutionnelle	Exclusion des institutions sociales et politiques ayant comme résultat une diminution des services affectant, de façon négative, la santé et le bien-être et/ou l'absence de consultation des personnes concernées ou de leurs proches. <i>On peut mentionner, comme exemple, la discrimination à l'égard des femmes concernant l'accès au Régime des rentes du Québec, la méconnaissance « entretenue », chez les âgées, des services et politiques les concernant.</i>
Exclusion économique	Manque d'accès à un revenu ou à des ressources matérielles nécessaires afin de répondre aux besoins de base (<i>voir le texte sur la pauvreté des âgées</i>).
Exclusion des relations significatives	Exclusion des possibilités de développer et de maintenir des relations sociales significatives par l'absence de réseaux, le manque d'accès à ces derniers ou le rejet de leur part. <i>Les âgées vivent plus souvent seules et davantage d'isolement social que les âgés.</i>
Exclusion territoriale	Isolement géographique, régulation des espaces avec des possibilités réduites pour l'implication sociale, manque de mobilité géographique ou de contrôle sur son environnement. <i>On peut parler ici de l'accès difficile aux transports publics et adaptés aussi bien que de l'insuffisance de ces transports.</i>

⁹ Par ailleurs, la langue française exclut les femmes et nuit à leur quête identitaire: n'avons-nous pas un *ministère de la famille et des ânés* et un *conseil des ânés*, tous deux au masculin, même avec une majorité de femmes ?

¹⁰ *Vieilles, et après !*, p. 19

Il est clair que ces différentes formes d'exclusion pourront s'exercer avec encore plus d'acuité chez les aînées autochtones, lesbiennes, immigrantes, provenant des communautés culturelles ou celles ayant des limitations fonctionnelles.

Les femmes aînées participent à la vie en société

Toutes ces formes d'exclusion sociale qu'il faut contrer ne doivent pas, cependant, nous faire oublier que les aînées participent de diverses façons à la vie en société : un grand nombre sont impliquées dans le soutien des proches, tandis que d'autres sont engagées dans des causes sociales. La faible visibilité de la participation des femmes âgées tient au fait que leurs engagements sont souvent reliés aux soins apportés aux proches et qu'elles prolongent, en cela, le rôle qu'elles ont assumé antérieurement dans la sphère privée, à l'intérieur de la famille. La division sexuelle des rôles est toujours agissante dans le parcours des femmes vieillissantes : les engagements de proximité sont encore majoritairement féminins. Si les services sociaux et de santé continuent à se rétrécir dans le secteur public, on peut prévoir que ces engagements prendront une importance encore plus grande. Comment faire pour que les

femmes n'y soient pas perdantes, notamment quant à leur santé, et que la division sexuelle ne continue de s'accroître ?



L'engagement actuel des aînées ne s'arrête pas là. Elles sont présentes et actives en d'autres lieux et plusieurs militent dans divers groupes sociaux.¹¹ Elles sont politisées et luttent sur différents fronts : défense des droits des femmes, des personnes assistées sociales, des retraitées, dans le domaine de la culture, de la politique, de l'écologie, de la coopération internationale, etc. « Je ne conçois pas la vie sans une implication. (...) pour moi, c'est impossible de me sentir une personne si je ne lutte pas pour toi et pour les autres et pour moi. (Mme K., 68 ans.) »¹² Quelle belle illustration de la citoyenneté solidaire que nous

avons abordée plus haut !

Gisèle Bourret, Fédération des femmes du Québec, responsable du projet sur les aînées

¹¹ Voir, par exemple, Charpentier, Michèle (2007). « Quand la militance ne bat pas en retraite, Femmes aînées, engagement social et solidarité », dans *Pas de retraite pour l'engagement citoyen*, cité plus haut, p.103-117

¹² *Idem*, p. 112